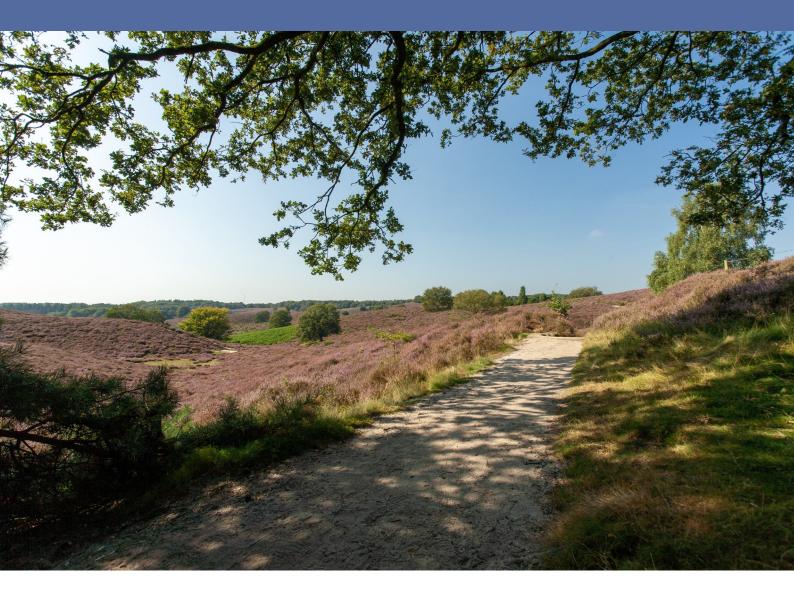


LA BIODIVERSITÉ DANS LES STRATÉGIES DES SCoT

EXEMPLES INSPIRANTS







Responsables de la rédaction Michel **HEINRICH**

Rédaction Baptiste **GAUTIER**

Conception graphique Baptiste **GAUTIER**

Contributeurs
Laurence BERTRAND
Stella GASS
Luana GIUNTA
Cédric LANSOU
Claudie LEITZ
Marie Aimée LEMARCHAND
Kathleen MONOD
Marine PESLIER
Marianne RULIER
Yannick SIMON





Publication cofinancée et réalisée en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB)

Date de publication : juin 2024 Crédits photos : Images libres de droit

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Qu'est-ce que la biodiversité ?	5
FICHES	6
Fiche n°1 : SCoT des Vosges Centrales : Mettre en lumière l'univers de la nuit à travers la trame noire	6
Fiche n°2 - SCoT des Territoires de l'Aube : Diagnostic et restauration des haies en Champagne crayeuse	8
Fiche n°3 - SCoT du Pays Rennes : Diagnostic de la Trame verte et bleue	12
Fiche n°4 - SCoT du Bassin de Thau : Prendre en compte les enjeux de biodiversité liés au littoral dans le SCoT	14
Fiche n°5 - SCoT de l'aire métropolitaine Bordelaise : Penser les évolutions des paysages, agir pour la biodiversité	16
Fiche n°6 - SCoT Orléans Métropole : Solutions fondées sur la nature	18
Fiche n°7 - SCoT du Pays du Mans : Inscrire la démarche d'urbanisme favorable à la santé au cœur de la révision du SCoT	20
Fiche n°8 - SCoT Est Cantal : un Atlas de la biodiversité territoriale pour connaître et préserver les écosystèmes	24
Fiche n°9 - SCoT Sud Loire : Préserver la biodiversité en valorisant l'agriculture extensive	26
Fiche n°10 - SCoT des Rives du Rhône : Mettre en œuvre et faire vivre une stratégie écologique territoriale	28
Fiche n°11 - SCoT du Pôle Marennes Oléron : Décliner stratégiquement la préservation et reconquête de la biodiversité du territoire	32
CONCLUSION	34

INTRODUCTION

Les constats scientifiques dressés à l'échelle internationale par l'IPBES, plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémigues, et à l'échelle nationale par l'observatoire national de la biodiversité, sont sans appel : la dégradation de la biodiversité s'accélère et provoque dès à présent des effets graves sur notre vie quotidienne.

Des changements sont aujourd'hui nécessaires pour inverser cette tendance et garantir le bon fonctionnement de nos territoires et leur habitabilité. La biodiversité joue en effet un rôle crucial dans l'amélioration du cadre de vie, la résilience des territoires face aux risques et au changement climatique, la gestion des ressources en eau, l'alimentation, la santé, etc. Sa prise en compte doit être pensée de manière transversale afin d'intégrer pleinement ses enjeux dans les politiques territoriales. Dans ce contexte, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) apparaît comme l'un des cadres propices pour planifier et coordonner les actions en faveur de la reconquête de la biodiversité à l'échelle locale.

Depuis plusieurs décennies, des législations nationales et européennes prévoient l'intégration de la préservation et de la reconquête de la biodiversité dans la planification et l'urbanisme opérationnel. premières directives européennes telles que la directive Habitats-Faune -Flore en 1992, ont incité les États membres à intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs documents d'urbanisme. Puis les lois nationales telles que les lois Grenelle en 2009 et 2010, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi Biodiversité) en 2016, la loi Climat et Résilience en 2021, en passant par les récentes évolutions réglementaires ont favorisé une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les SCoT (ordonnances de modernisation des SCoT de la loi Élan).

Malgré cet édifice juridique, la mise en œuvre effective de mesures en faveur de la biodiversité reste un défi maieur.

Il est essentiel de mettre en lumière les actions exemplaires réalisées par certains territoires de SCoT afin de les amplifier. Sans fournir une recette unique qui serait inadéquate compte tenu de l'indispensable spécificité des publication, territoires, cette cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a l'ambition de partager des retours d'expériences qui contribuent à la richesse et à l'attractivité de nos territoires et de notre pays. En embrassant des enjeux variés tels que le cadre de vie, la santé, l'alimentation et la gestion de l'eau, la biodiversité offre une solution essentielle pour s'adapter changement climatique, s'inscrivant dans une stratégie écologique territoriale plus vaste.





QU EST-CE QUE LA BIODIVERSITE?

Source intégrale du texte : "Qu'est-ce que la biodiversité?", Site internet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),

Définition

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.

Les bénéfices de la biodiversité

La biodiversité répond directement aux besoins primaires de l'Homme en apportant oxygène, nourriture et eau potable. Elle contribue également au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies.

Dans le domaine de la recherche, nombre d'inventions ont vu le jour en observant et en imitant les formes ou le fonctionnement des êtres vivants. C'est aussi une ressource extraordinaire pour le monde médical. La morphine (pavot) ou l'aspirine (saule blanc) sont deux exemples très connus de remèdes issus de la nature.

En agriculture, la biodiversité est primordiale; la contribution des animaux pollinisateurs ou des organismes participant au renouvellement des sols n'est plus à démontrer.

Tout comme dans la gestion des risques où par exemple la préservation et la restauration de prairies inondables permettent de diminuer l'impact des inondations en absorbant l'eau. Ce surplus d'eau alimente par la suite les nappes souterraines et pourra être utilisé lors de période de sécheresse.

Il est également important de préserver la biodiversité pour elle -même, richesse de notre cadre de vie et de nos territoires.

État et menaces de la biodiversité

De par l'étendue de son espace maritime et la diversité de ses habitats. la France abrite l'un des patrimoines naturels les plus riches du monde.

Alors que la métropole est championne d'Europe pour la diversité des amphibiens, oiseaux et mammifères, les collectivités d'Outremer abritent 10 % des récifs coralliens mondiaux.

Mais cette richesse est de plus en plus menacée. Ainsi, selon l'Observatoire national de la biodiversité, 18% des espèces ont disparu et 78% des habitats sont dans un état de conservation défavorable.

Les activités humaines sont responsables de cette érosion de la biodiversité.

Cinq facteurs influencent sur la diversité biologique

La conversion de milieux naturels en milieux artificiels est la cause principale de la destruction et du morcellement des écosystèmes. Par exemple, en construisant des barrages sur les cours d'eau, l'homme perturbe la libre circulation et le cycle de reproduction de certaines espèces animales.

Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau mais aussi lumineuse et sonore affectent tous les aspects de l'environnement. Par exemple, le plastique pollue les milieux et touche tous les organismes qui les peuplent.

La surexploitation des ressources compromet gravement le fonctionnement des écosystèmes et leur renouvellement. Malgré la réforme de la politique européenne commune de la pêche (2014), quatre stocks de poissons sur dix exploités en France ne le sont pas de manière durable.

Le changement climatique influe sur les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants. Il impacte également la répartition géographique des espèces et donc la chaîne alimentaire. Les écosystèmes sont d'excellents thermomètres des effets du changement climatique, et leur gestion doit prendre en compte les évolutions constatées.

L'introduction volontaire ou involontaire par l'homme d'espèces exotiques envahissantes (EEE) impacte tous les milieux et territoires. La menace est particulièrement forte dans les territoires d'Outre-mer qui concentrent 74 % de ces espèces. Depuis 2018, elles font l'objet d'une réglementation nationale.

Aller plus loin

"Qu'est-ce que la biodiversité ?", site internet Site internet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),

Découvrez 10 ans de chiffres-clés de l'Observatoire national de la biodiversité

SCoT des Vosges Centrales

Mettre en lumière l'univers de la nuit à travers la trame noire

- LES ---CHIFFRES CLES

136 000 habitants en 2023

160 000 hectares

154 communes

2 intercommunalités

Contexte et spécificités

Situé au cœur de la région Grand Est, dans le département des Vosges, le territoire du SCoT des Vosges centrales se caractérise par une grande diversité de milieux naturels, comprenant notamment des forêts, des prairies, des zones humides et des cours d'eau. Cette zone vallonnée abrite une faune et une flore riches et variées. Cette biodiversité est aujourd'hui menacée par plusieurs facteurs, notamment la pollution lumineuse, qui perturbe les écosystèmes et la santé humaine.

Dans ce contexte, le SCoT des Vosges centrales est venu compléter sa Trame Verte et Bleue (TVB) déjà en place par une trame noire. Celle-ci contribuera à préserver les zones sombres et les corridors écologiques face aux enjeux de fragmentation des habitats naturels dus à l'urbanisation et aux activités humaines.

Leviers utilisés

Étude

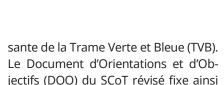
Le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a d'abord mené une étude. Dans les zones urbaines, le Syndicat départemental d'électricité des Vosges a fourni une cartographie détaillée des points lumineux ; Enedis a fourni des données de consommation au niveau communal, et des données d'extinction de l'éclairage public ont été obtenues par sondage auprès des communes. De plus, des statistiques sur les populations ainsi que des radiances mesurées par satellite ont également été prises en compte. À partir de ces données, des cartes ont été réalisées et calibrées en utilisant 97 points de mesure de la luminosité nocturne sur le territoire. Ces cartes ont permis d'analyser finement la pollution lumineuse à différents moments de la nuit et pour différentes conditions météorologiques.

La cartographie a permis de constater qu'il y avait un ciel particulièrement sombre dans la partie sud-est du territoire. En revanche, la pollution lumineuse reste importante dans la vallée de la Moselle, où se trouvent des industries, des zones commerciales et des secteurs d'habitation.

La cartographie a été croisée avec les données terrain ainsi que les informations provenant de la Trame verte et bleue, qui comprennent des zones telles que les grands massifs forestiers, les vergers traditionnels, la vallée de la Moselle, les anciens forts, les centres de village avec des bâtiments anciens et des corridors écologiques utilisés par des espèces sensibles à la lumière, comme les chauves-souris, les oiseaux et les amphibiens. Ce travail a permis de dresser la cartographie de la Trame noire, qui comprend les réservoirs et les corridors écologiques fonctionnels pour les espèces nocturnes ainsi que ceux dont la fonctionnalité est perturbée par la pollution lumineuse.

Intégration de la trame noire dans le DOO du SCoT

Lors de sa dernière révision en 2021, le SCoT a pleinement intégré la Trame noire, en tant que nouvelle compo-



les orientations suivantes :

- 1. Identifier et limiter les zones de conflit entre les réservoirs de biodiversité définis dans la Trame verte et bleue et l'éclairage nocturne;
- 2. Identifier et rétablir autant que possible les corridors écologiques dysfonctionnels la nuit du fait de l'éclairage nocturne, perturbant les déplacements des espèces du fait de l'attraction ou de la répulsion des espèces aux sources lumineuses;
- 3. Prévoir des mesures d'ajustement de l'éclairage nocturne lorsque cela est possible, en particulier pour les corridors peu fonctionnels d'intérêt régional;
- 4. Spécifier des mesures de prévention pour certaines espèces emblématiques spécifiquement impactées, comme les rapaces et les chiroptères, en prenant en compte l'heure du jour où l'activité de l'espèce est la plus intense.

Un guide et une charte

Le Syndicat du SCoT a élaboré un quide pour une sobriété de l'éclairage public dans les Vosges centrales à l'attention des collectivités du territoire. Il comporte deux tomes : le premier pour identifier et décrire la Trame noire du territoire et le second pour proposer des solutions techniques pour sa mise en œuvre. Le territoire dispose en outre d'une charte d'engagement « Éclairer juste » destinée aux collectivités.

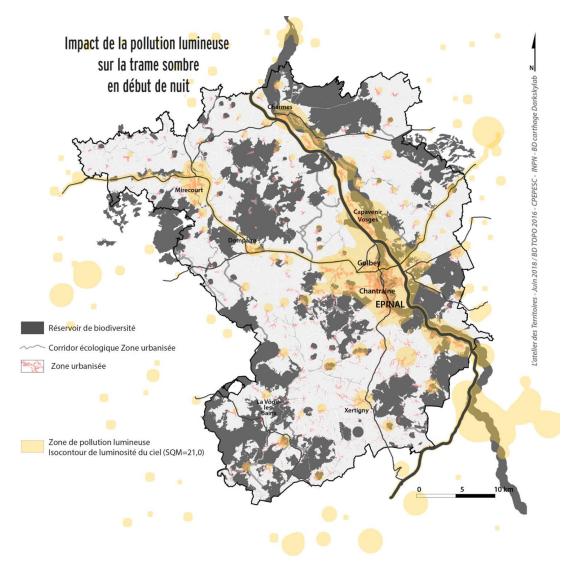


Figure : Impact de la pollution lumineuse sur la trame sombre en début de nuit. ©Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, 2018.

RETENIR

- Collecte de données : Obtenir des données précises sur la pollution lumineuse, telles que la consommation d'électricité et l'extinction de l'éclairage public, ainsi que sur les populations et les radiances mesurées par satellite.
- Identification des zones : les zones de conflit entre les réservoirs de biodiversité et l'éclairage nocturne, ainsi que les corridors écologiques dysfonctionnels la nuit du fait de l'éclairage nocturne.
- Cartographie : Élaborer des cartes pour visualiser la pollution lumineuse à différents moments de la nuit et conditions météorologiques.
- Intégration dans le DOO : Intégrer la Trame noire dans le DOO du SCoT en orientations fixant des claires pour la préservation de la biodiversité nocturne.
- **Guide et charte : Élaborer** un guide pour une sobriété de l'éclairage public et une charte d'engagement pour les collectivités.

Aller (+) loin / Sources

Sordello R., Paquier F. et Daloz A. 2021. Trame noire, méthodologie d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre. Office français de la biodiversité. Collection Comprendre pour agir. 112 pages.

Documents du SCoT:

- Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit - Guide pour une sobriété de l'éclairage public dans les Vosges Centrales - Volume I : Une Trame Noire pour le SCoT. et Volume II : Concevoir un projet d'éclairage compatible avec la Trame Noire du SCoT.
- Charte « Éclairer juste », SCoT des Vosges Centrales.

SCoT des Territoires de l'Aube

Diagnostic et restauration des haies en Champagne crayeuse

- LES ----CHIFFRES CLES

257 300 habitants en 2021

4 739 km²

352 communes

9 intercommunalités

1714 haies analysées

450 km de haies recensées

51 jours de terrain

Contexte et objectifs

Le SCoT des Territoires de l'Aube, situé au sein d'une région caractérisée par la coexistence de zones urbaines, périurbaines et rurales, a pour point central l'agglomération troyenne, comptant environ 130 000 habitants. Il englobe également plusieurs pôles urbains et ruraux répartis sur l'ensemble de son territoire.

Les caractéristiques géographiques du territoire varient, s'appuyant sur quatre régions naturelles distinctes : la Champagne crayeuse au nord, la Champagne humide au centre, le Barrois au sud-est et le Pays d'Othe au sud-ouest. Ce territoire, essentiellement agricole, est traversé du sudest au nord-ouest par les vallées de la Seine et de l'Aube, qui ont historiquement façonné le développement des habitations et des activités.

L'histoire de la Champagne crayeuse a été marquée par des changements profonds de son paysage. Elle est passée d'une région de steppe herbeuse, la "Champagne pouilleuse", caractérisée par des étendues dégagées, à un vaste programme de reboisement aux XVIIIe et XIXe siècles. Ensuite, les années 1950 ont vu des défrichements massifs pour le développement de l'agriculture intensive, entraînant le remembrement et la rationalisation du paysage. Aujourd'hui, le territoire est caractérisé par des paysages ouverts de grandes cultures (openfield) tout en conservant des valeurs paysagères telles que les vues dégagées, les horizons lointains, les ondulations de la plaine et les éléments végétaux dits relictuels. Le SCoT met en avant des enjeux importants de restauration écologique, paysagère et environnementale pour préserver son patrimoine naturel et ses caractéristiques.

Dans le cadre du SCoT, plusieurs orientations et études ont été lancées afin de mieux comprendre les continuités écologiques du territoire. En 2019, une convention de partenariat a également été signée avec la Fédération départementale des chasseurs, dans le but d'étudier et de mettre en œuvre des aménagements favorables à la biodiversité.

L'une des initiatives clés a été la réalisation de diagnostics de linéaires paysagers en Champagne crayeuse en vue de promouvoir la plantation de haies. Cette démarche s'inscrit dans un contexte où l'approfondissement des connaissances sur les milieux semi-ouverts, thermophiles et boisés de la Champagne crayeuse revêt une importance cruciale. De plus, cette initiative vise à sensibiliser les propriétaires fonciers, les collectivités locales et les acteurs du territoire à la thématique de la biodiversité. En conséquence, le SCoT des Territoires de l'Aube s'est engagé activement dans un premier volet de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB), en intervenant de manière ciblée sur des secteurs à enjeux, en particulier par la mise en œuvre d'actions visant à préserver et reconquérir la biodiversité, notamment par la plantation de haies.



Leviers utilisés

Orientations et objectifs du SCoT

Le DOO du SCoT des Territoires de l'Aube met en lumière une série d'orientations et d'objectifs réglementaires visant à traiter de manière exhaustive la question des haies localement :

- Préserver des espaces de respiration au sein et aux franges des tissus urbanisés, notamment les haies.
- Chercher la meilleure intégration possible des opérations d'aménagement en valorisant les éléments de paysage déjà en place, tels que les haies.
- Protéger les réservoirs de biodiversité par un classement et des dispositions réglementaires adaptées ; Identifier, cartographier et préserver les espaces participant aux corridors écologiques, incluant les haies, pour assurer la continuité des déplacements des espèces.
- Limiter les obstacles aux écoulements et rétablir la continuité piscicole et sédimentaire ; Protéger les ripisylves et les réseaux de haies pour maintenir la continuité de l'armature naturelle.
- Inciter à la plantation de haies le long des chemins ruraux et agricoles en utilisant des espèces locales.
- Limiter les phénomènes d'altération ou d'érosion des sols par la préservation ou la création de bandes enherbées, de fossés et de couverts végétaux, incluant les haies.
- Identifier, cartographier et protéger les éléments ponctuels tels que les haies par des mesures adaptées dans les documents d'urbanisme.

• Inciter à des pratiques agricoles et viticoles limitant les risques de ruissellement ou d'érosion, notamment par la mise en place de haies et de bandes enherbées.

Inventaire des linéaires de haies et caractérisation (cartographie)

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. l'inventaire et la caractérisation des linéaires de haies ont constitué des étapes cruciales.

Le processus s'est déroulé en plusieurs temps, débutant par la photointerprétation des linéaires de haies à partir de photos aériennes.

Les vérifications sur le terrain ont ensuite été effectuées par des équipes confirmant l'existence des haies repérées et les caractérisant plus précisément. Les informations collectées ont inclus divers aspects tels que les essences d'arbres et d'arbustes présents, la hauteur et la largeur des haies, ainsi que d'autres caractéristiques. Ce processus de caractérisation a contribué à une meilleure compréhension de l'état et de la diversité des haies sur le territoire.

Les haies ainsi caractérisées ont été évaluées selon trois grandes fonctions : la fonction écologique comme support de biodiversité et corridor écologique, la fonction paysagère contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à la diversification des paysages, et la fonction hydrologique participant à la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Des méthodes de Système d'Information Géographique (SIG) ont été utilisées pour analyser la connectivité des haies (méthodes dilatation-érosion) et évaluer la perméabilité des milieux pour des taxons spécifiques tels que l'entomofaune, les reptiles et l'avifaune. Ces données ont fourni des informations sur la capacité des haies à servir de corridors et d'habitats pour la faune locale.

Enfin, pour assurer une large diffusion des résultats, des réunions d'échanges ont été organisées avec les collectivités locales et les acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité et du patrimoine paysager, favorisant ainsi l'engagement des acteurs dans la gestion et la protection des haies sur le territoire couvert par le SCoT des Territoires de l'Aube.

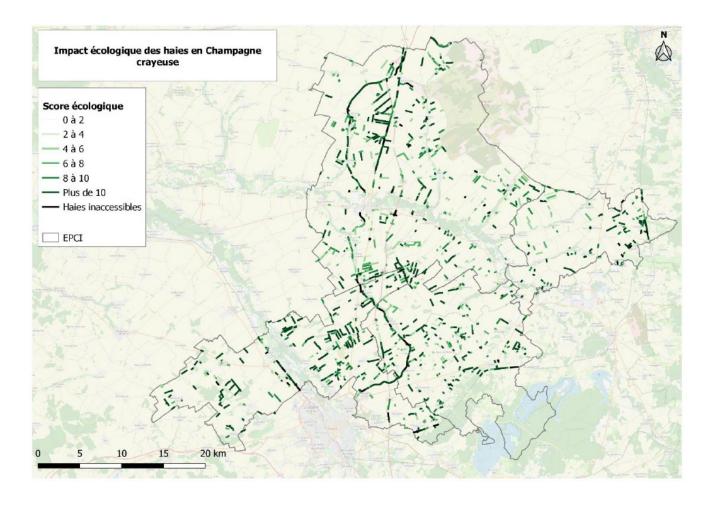


Figure : Etat écologique des linéaires de haies. SCoT des Territoires de l'Aube, 2023. © Syndicat DEPART.

Modélisation et identification des secteurs à enjeux

La densité de haies sur l'ensemble de la Champagne crayeuse a été évaluée à 3,4 mètres linéaires par hectare, avec des chiffres plus spécifigues pour chaque EPCI.

Un score écologique moyen de 8,63 sur 20 a été calculé, révélant des résultats hétérogènes sur le territoire d'étude. Le potentiel écologique des haies varie considérablement d'une commune à une autre. Cette disparité peut s'expliquer par la présence d'essences non adaptées, par une épaisseur réduite de la strate arbustive, par une gestion ou un entretien trop strict de la haie... De plus, la faible densité d'arbres à cavités ou morts, ainsi que l'absence de connexion entre les haies et les boisements, limitent le potentiel écologique des linéaires.

Le score paysager moyen s'élève à 11,58 sur 20. On constate un impact paysager plus marqué lorsque les haies sont multistrates. Les scores paysagers plus faibles sont attribués aux haies où la hauteur des arbres atteint moins de 10 mètres, voire à des emplacements dépourvus de chemins piéton à proximité des linéaires.

Quant au score hydrologique moyen, il s'élève à 7,10 sur 20. Le potentiel hydrologique des haies est faible sur l'ensemble de la zone d'étude, principalement en raison de la disposition parallèle des linéaires par rapport à la pente du terrain et de l'absence de haies associées à des pentes modérées ou fortes. Les fossés et talus sont également peu présents pour accompagner les linéaires, limitant ainsi leur capacité à réduire le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols.

Deux méthodes distinctes ont été employées, la dilatation-érosion et la perméabilité des milieux, fournissant des résultats similaires qui mettent en évidence des connexions potentielles et des espaces favorables au déplacement des espèces.

La méthode de la "perméabilité des milieux" s'est avérée particulièrement précise, identifiant les espaces plus ou moins attractifs ou répulsifs en fonction de l'occupation des sols.

Dans cette analyse, les infrastructures routières, les éoliennes et les bâtiments ont été considérés comme des obstacles.

Cette approche a permis de tracer plusieurs corridors écologiques potentiels:

- 4 corridors fonctionnels, riches en haies attractives et bosquets, ne nécessitant que peu, voire aucune intervention.
- 8 corridors à conforter, caractérisés par des espaces favorables ponctuels, nécessitant un programme de plantation pour renforcer la continuité.
- 1 corridor à rétablir, principalement composé de haies peu attractives, nécessitant un programme de restauration.

Plantation de haies, animation territoriale et bilan

La mise en œuvre de cette initiative a impliqué plusieurs leviers clés, notamment des modalités de financement favorisant la participation des agriculteurs et des collectivités.

Le taux de financement pour ces bénéficiaires a été établi à 100 %. De plus, le matériel requis a été pris en charge conformément à la convention de gestion établie.

Le processus s'est articulé comme suit :

- Demande : les propriétaires fonciers et les exploitants ont formulé une demande, déclenchant ainsi le processus de plantation de haies.
- Diagnostic du parcellaire : un diagnostic complet a été effectué pour définir les essences à planter et la densité de plantation en mètres linéaires.

- Signature d'une convention de gestion : une convention de gestion a été signée entre la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) et le propriétaire ou l'exploitant.
- Accompagnement du chantier de plantation : le processus de plantation a été suivi de près, avec la possibilité d'organiser des chantiers participatifs, de faire appel à des structures d'insertion, ou de collaborer avec des professionnels pour assurer la réussite de l'opération.

Dans le cadre de l'action menée sur le territoire de la Communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt, 7 kilomètres de haies ont été plantés grâce au financement Tram'Aube la première année. Sur les trois autres intercommunalités, environ 5 kilomètres ont été plantés l'année suivante, portant à 12 kilomètres le linéaire de plantations réalisé sur l'ensemble du territoire.

De plus, des kits de plantation ont été distribués, encourageant la création d'« îlots de biodiversité » dans toutes les communes du périmètre d'étude.

Au total, 1 714 haies ont été analysées au travers de plus de 30 critères différents, recensant ainsi plus de 450 kilomètres de haies. Cette analyse approfondie a nécessité 51 jours de terrain, ce qui a permis de mieux comprendre la situation des haies sur le territoire, les zones à fort enjeu pour la préservation de la biodiversité et des paysages.

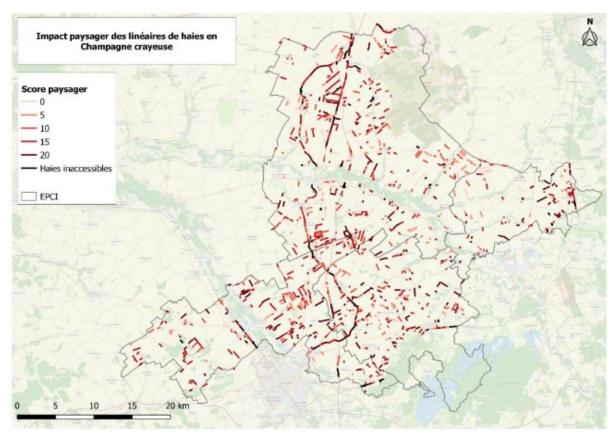


Figure : Etat paysager des linéaires de haies. SCoT des Territoires de l'Aube, 2023. © Syndicat DEPART.

RETENIR

- Réaliser des diagnostics de linéaires paysagers pour évaluer l'état des haies et leur potentiel écologique, paysager, et hydrologique.
- Utiliser des méthodes de photo -interprétation, de vérification sur le terrain et de SIG pour cartographier les haies et caractériser leur fonction.
- Mettre en place des méthodes de modélisation pour identifier les secteurs à enjeux en fonction des critères écologiques, paysagers et hydrologiques.
- Identifier les partenaires clés : associations locales, collectivités, acteurs de la biodiversité.

- Sensibiliser les propriétaires fonciers, les collectivités et les acteurs locaux à l'importance de la biodiversité et des haies.
- Créer une convention de partenariat avec des organismes comme les fédérations départementales des chasseurs pour renforcer l'engagement en faveur de la biodiversité.
- Favoriser la plantation de haies en mettant en place un financement incitatif pour les agriculteurs et en fournissant un accompagnement pour les chantiers de plantation.
- Distribuer des kits de plantation pour les citoyens pour encourager la création d'îlots de biodiversité dans les communes.

Aller (+) Ioin / Sources

Site internet du Syndicat Depart.

Diaporama de présentation de la démarche de projet de Trame Verte et Bleue au sein du SCoT des Territoires de l'Aube.

La fiche-outil du SCoT des Territoires de l'Aube : Haies, jardins, vergers... la trame verte et bleue à nos portes!

Haies : quide de plantation et d'entretien - Apprendre à sélectionner, planter et entretenir des essences adaptées en fonction de son terrain.

Le rapport d'étude du projet Trame verte en Champagne crayeuse.

Webinaire Life n°1 "Intégrer la biodiversité dans les stratégies territoriales des SCoT: enjeux et solutions". 10 avril 2024.

SCoT du Pays de Rennes

Diagnostic de la Trame verte et bleue



- LES ---CHIFFRES CLES

557 000 habitants en 2020

1390 km²

76 communes

4 intercommunalités

14 230 ha en milieux naturels d'intérêt écologique

29,9% du territoire réservoir de biodiversité

Contexte et objectifs

Situé en Bretagne, en Ille-et-Vilaine, le Pays de Rennes se caractérise par un modèle original de développement, ancré dans le territoire depuis 40 ans : la ville archipel, organisée autour d'un cœur urbain porteur des fonctions métropolitaines, de plusieurs pôles de centralités au sein de réseaux de communes, articulés avec les espaces agricoles, naturelles et forestiers inféodés à un dense réseau de vallées. Près de 88 % du territoire du Pays de Rennes est composé d'espaces naturels (bocage, vallées, forêts, milieux humides, etc.).

Depuis longtemps déjà, le territoire de Rennes est convaincu que la connaissance est le préalable indispensable vers la protection et la reconquête de la biodiversité. C'est pourquoi, dès les années 1980, une identification des réservoirs de biodiversité a été menée en collaboration avec des associations naturalistes. Ces diagnostics ont permis d'identifier des pépites de biodiversité remarquable, qui sont devenues un outil à part entière : les Milieux Naturels d'Intérêt Écologique (MNIE). Ces MNIE sont des sites naturels constitués par un ou plusieurs habitats et dont la flore ou la faune présente un intérêt marqué.

Leviers utilisés

De l'outil de connaissance de la biodiversité à l'outil de protection règlementaire

Dans la foulée de ces inventaires, a été recherchée une mise en réseau de ces MNIE à travers des continuités écologiques identifiées à l'échelle communale et intercommunale. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Rennes, les inventaires ont été étendus aux communautés de communes périphériques (avec les bureaux d'études Biotope, puis Dervenn) et un travail fin d'identification des continuités naturelles a été mené à cette échelle par l'agence d'urbanisme AUDIAR. Ces continuités, qui contiennent pour la plupart des MNIE, sont appelées Grands Ensembles Naturels (GEN) et constituent, encore aujourd'hui, la trame verte et bleue du territoire. Avec l'adoption du SCoT en 2007, les MNIE ont dépassé leur statut d'outil au service de la connaissance pour devenir un outil de préservation de la biodiversité, en prenant une valeur réglementaire.

Les MNIE sont un outil spécifiquement développé par le Pays de Rennes. La Trame Verte et Bleue d'aujourd'hui se nourrit largement de ces MNIE qui en sont les nœuds, complétés par les GEN. Ces derniers sont un outil de connaissance pour les documents d'urbanisme locaux et permettent de cibler des secteurs de

reconquête, mais n'ont quant à eux pas de portée réglementaire.

Sur la base des inventaires de ces MNIE, le Pays de Rennes a élaboré une stratégie de préservation et de reconquête de la biodiversité. Dans le SCoT, ces espaces font par exemple l'objet d'une protection stricte. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est clair à ce sujet : "ces espaces doivent être protégés strictement, en évitant toute construction, pour préserver leur richesse biologique". Tout affouillement ou exhaussement de sol y est donc interdit, ainsi que toute construction, sauf exception dans les plus vastes MNIE et sous des conditions strictes. Par rebond, les PLU et PLUi leur attribuent un zonage qui oblige à les protéger (Na, NP, Npa, EBC, etc.).

Une connaissance régulièrement mise à jour et largement diffusée

Les milieux naturels pouvant évoluer dans le temps, les inventaires des MNIE et des GEN sont mis à jour régulièrement. Depuis l'approbation du SCoT en 2007, plusieurs campagnes de mises à jour ont été réalisées : en 2010, mise à jour sur 50 % du territoire ; en 2013 inventaire sur les nouvelles communes avant intégré le SCoT; en 2015, mise à jour sur 31 communes ; en 2019, inventaire sur les 4 nouvelles communes ayant intégré le SCoT et en 2022, mise à jour des inventaires sur les 43 communes de Rennes Métropole. Aujourd'hui, le Pays de Rennes abrite 659 MNIE, qui couvrent 15 208 hectares, soit 11,5% de la surface du territoire.

Cette démarche de connaissance, de protection et de reconquête de la biodiversité menée par le Pays de Rennes a justifié la production de plusieurs outils et leur diffusion auprès des collectivités du territoire :

- Un atlas référençant et cartographiant les MNIE de chaque commune;
- Une fiche descriptive pour chacun de ces MNIE avec une carte de ses habitats;
- Une carte interactive disponible sur le site de l'agence d'urbanisme

accompagnant le Pays de Rennes dans cette démarche, l'AUDIAR, permettant de localiser l'ensemble des MNIE et des GEN du territoire ainsi que leurs habitats;

- Un guide de gestion des MNIE à destination des acteurs locaux;
- Un trombinoscope des espèces remarquables du territoire.

RETENIR

- Identifier les milieux naturels d'intérêt écologique et les protéger réglementairement.
- Favoriser leur connectivité.
- Sensibiliser les acteurs locaux.
- Mettre en place des actions concrètes.

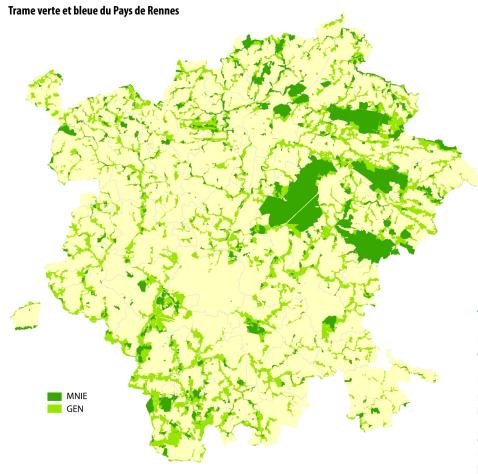


Figure : Cartographie des corridors écologiques, SCoT du Pays de Rennes, 2021. © Syndicat Mixte du Pays de Rennes.

Aller (+) Ioin / Sources

La trame verte et bleue du SCoT du Pays de Rennes, Atlas des MNIE, janvier 2019.

Les milieux naturels d'intérêt écologique, nœuds structurants de la trame verte et bleue du Pays de Rennes.

Gouvernance des Trames Vertes et Bleues Urbaines, Analyse des modalités initiées lors de la mise en place d'une politique par des collectivités.

Site internet du Pays de Rennes.

Documents du SCoT du Pays de Rennes.

SCoT du Bassin de Thau

Prendre en compte les enjeux de biodiversité liés au littoral

- LES ---CHIFFRES CLES

124 000 habitants en 2023

14 communes

1 intercommunalité

37 000 ha, dont une lagune de 7 500 ha, support d'une biodiversité riche

35 km de façade maritime

555 km de cours d'eau

Contexte et objectifs

Situé au sein de la région Occitanie, dans le département de l'Hérault, le territoire du SCoT du Bassin de Thau présente une façade littorale d'environ 35 km, dont 20 km de côtes sableuses caractérisées par l'étroitesse des lidos qui séparent la mer d'un autre milieu maritime : les lagunes.

Le SCoT englobe plusieurs lagunes et étangs qui jouent un rôle structurant dans le paysage et les dynamiques

naturelles et humaines de la région, parmi lesquels figurent les lagunes de Thau et d'Ingril, ainsi que les étangs des Mouettes, de la Peyrade, de Vic et de Pierre-Blanche.

Les milieux naturels exercent une influence cruciale sur la configuration du paysage et de l'espace. En particulier, à l'interface entre la terre et la mer, ils représentent des réservoirs de biodiversité d'une importance capitale, notamment dans le domaine maritime. Ils agissent également comme des centres de production biologique essentiels, ayant historiquement sous-tendu les activités traditionnelles telles que la pêche et la conchyliculture, contribuant ainsi à façonner l'identité territoriale.

Ces milieux naturels font aujourd'hui face à des pressions qui les rendent vulnérables : tourisme et activités récréatives, activités agricoles, activités industrialo-portuaires, pêche, pression démographique, etc. Dans ce contexte, le Bassin de Thau a réalisé une trame bleue qui s'étend aux espaces marins, concrétisée par l'élaboration du volet maritime du SCoT.

Leviers utilisés

Elaboration du volet Littoral et Maritime (VLM) pour le SCoT

Depuis 2005, le Syndicat mixte du Bassin de Thau est compétent en matière d'aménagement du territoire, portant le Volet Littoral et Maritime du SCoT du Bassin de Thau. Il a ainsi repris et adapté le précédent Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) de l'État pour intégrer les enjeux de la trame marine.

La première étape a été un diagnostic des pressions sur la biodiversité, conduisant à réorienter l'urbanisation autour de polarités plutôt que de manière diffuse. Le SCoT se décline en plusieurs objectifs, incluant la préservation de la biodiversité, la mise en place d'une trame verte et bleue, et la maîtrise du développement urbain.

Bien que le terme "trame marine" ne soit pas explicitement mentionné, le SCoT intègre la trame bleue englobant les espaces maritimes, lagunaires et le réseau hydrographique. L'objectif est

Le saviez-vous?

De manière constante, mais implicite, la jurisprudence reconnaît que le territoire des communes s'étend en mer jusqu'à la limite des 12 milles marins (environ 22 km).

À la suite de l'adoption de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, les Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) pouvaient être élaborés :

• soit par l'Etat, dans le cadre d'une procédure centralisée conduite par le préfet ;

• soit par le syndicat mixte ou l'EPCI en charge du SCoT, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision dudit SCOT conformément aux dispositions des articles L122-1-1 et suivants et R122-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Ainsi, le tout premier SCoT comportant un chapitre individualisé valant SMVM a été approuvé le 4 février 2014 par le SCoT du Bassin de Thau.

Attention! Suite aux ordonnances de modernisation de la loi ÉLAN, les dispositions relatives aux enjeux maritimes,

précédemment régies par un chapitre distinct dans un SCoT équivalent au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), doivent désormais être directement intégrées dans le corps même du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) d'un SCoT.

De plus, tandis que l'article L. 141-12 du Code de l'urbanisme permettait aux SCoT de fixer des orientations majeures pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral, l'article L. 141-13 du Code de l'urbanisme actuel dispose désormais que c'est une obligation.

de préserver les cœurs de nature dont plusieurs niveaux ont été définis : les cœurs de nature lagunaires, les espaces lagunaires et maritimes préservés, les zones de vulnérabilité, les cours d'eau, et les corridors écologiques. Le SCoT approuvé en 2014 établit par ailleurs une hiérarchisation des espaces bleus et verts, avec des prescriptions adaptées selon la typologie de la Trame Verte et Bleue. Les quatre grandes vocations définies sont la Protection (N), les Cultures marines (C), la Pêche (P), le Tourisme/loisirs/navigation (T), et les Activités portuaires (AP).

Enfin, le Volet Littoral et Maritime a des impacts sur la gestion du domaine public maritime, la création ou l'extension des ports dans le Bassin de Thau. Les dispositions sont réintégrées dans le DOO suite à la modernisation des SCoT, conformément à l'article L. 141-13 du Code de l'urbanisme.

RETENIR

- Adaptation du SMVM par le SCoT pour intégrer les enjeux liés au littoral.
- **→** Diagnostic initial : pressions sur la biodiversité et réorientation urbaine.
- → Intégration de la trame littorale dans le SCoT pour préserver la biodiversité.
- Définition de niveaux de "cœurs de biodiversité" et hiérarchisation des espaces.
- Impacts sur la gestion maritime et portuaire, réintégration dans le DOO.

Suite à la modernisation, les enjeux maritimes doivent désormais être intégrés obligatoirement dans les **SCoT littoraux.**

Aller (+) Ioin / Sources

Vidéo, "Le volet littoral et maritime du SCOT du bassin de Thau" - David COT-TALORDA, Syndicat mixte du bassin de Thau.

Site internet du Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

Documents du SCoT du Bassin de Thau.

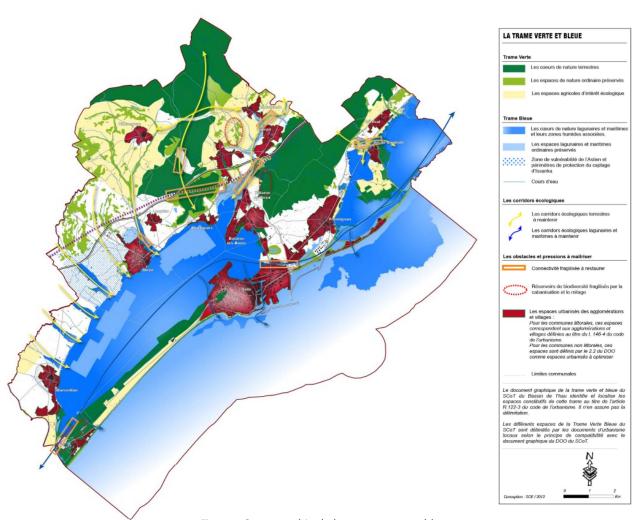


Figure : Cartographie de la trame verte et bleue du SCoT du Bassin de Thau. © Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

SCoT de l'aire métropolitaine **Bordelaise**

Penser les évolutions des paysages, agir pour la biodiversité



1000 000 habitants en 2023

94 communes

8 intercommunalités

167 000 ha

120 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers protégés de l'urbanisation

Contexte et objectifs

Situé au cœur de la région viticole du sud-ouest de la France, le territoire couvert par le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise se distingue par croissance démographique soutenue et une concentration de la population autour de la métropole girondine. Chaque année, environ 18 000 nouveaux résidents s'installent dans ce territoire.

Parallèlement, la région se distingue par la préservation active de ses espaces naturels. Actuellement, de nombreux sites sont classés en tant qu'espaces de nature protégés : 72% du territoire bénéficie d'une protection contre l'urbanisation. Ces dernières années, les collectivités locales ont mis en œuvre une politique pour réduire la consommation d'espaces. Plus récemment, les acteurs locaux ont concentré leurs efforts sur l'élaboration d'une trame verte et bleue locale, mettant l'accent sur une approche par bassins versants et mettant en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels. Pour cela, le SCoT a notamment élaboré des plans de paysage.

Leviers utilisés

L'objectif central des plans de paysage de l'aire métropolitaine bordelaise est de co-construire une couronne de projets agro-urbains autour des interfaces métropolitaines, urbaines et rurales par le biais des réseaux écologiques multifonctionnels.

démarche expérimentale, exploratoire, et transversale, initiée en 2017, implique une collaboration pluridisciplinaire par la constitution d'un laboratoire d'expérimentation constitué par des experts en paysage, urbanisme, archéogéographie, géologie, hydromorphologie, écologie, sociologie et recherche-action par l'association des universitaires.

Les plans de paysage de l'aire métropolitaine bordelaise se présentent en cinq tomes, chacun se focalisant sur une thématique spécifique.

Tomes 1 à 4 : Structuration des objectifs de qualité paysagère

Les quatre premiers tomes explorent les thématiques des paysages de l'eau, de la vigne, de la forêt, des collines et des vallons, chacun traitant cinq axes thématiques : la mise en valeur des paysages, l'identité paysagère et le patrimoine ; le soutien aux filières agricoles, viticoles et sylvicoles via une approche durable et intégrée aux spécificités paysagères ; la mise place de réseaux écologiques multifonctionnels ; l'aménagement des lisières agricoles, naturelles, viticoles, forestières et urbaines ; et la sensibilisation des acteurs à la préservation des paysages ainsi que la communication sur les objectifs de qualité paysagère.



Tome 5 : Les Sites de Projets Agro-Urbains

Ce dernier tome finalise la démarche en établissant une stratégie de projet autour des espaces agricoles, naturels et forestiers de la couronne métropolitaine. Il propose six axes stratégiques, dont la valorisation du patrimoine territorial, la consolidation de la trame verte et bleue en un réseau écologique multifonctionnel, l'aménagement des espaces de transition, l'optimisation des ressources foncières, la construction d'un programme intégré sur l'eau, et l'organisation d'un réseau agroalimentaire local. Pour accompagner ces axes et les décliner opérationnellement, six outils sont mis en place, tels que l'atlas du patrimoine territorial, l'atlas partagé des milieux humides, l'atlas des paysages et des terroirs, le cahier des "bonnes pratiques", la bourse aux projets, et le glossaire "Pays Paysans Paysages".



La couronne agro-environnementale : la préservation des cœurs de biodiversité au centre des plans d'actions du plan de paysage[s]

Les objectifs stratégiques du Plan de paysage[s]:

- > Valoriser le patrimoine territorial, culturel, environnemental et social
- > Consolider la trame verte et bleue en un réseau écologique multifonctionnel associé à une trame de nature du quotidien
- > Optimiser les ressources foncières pour une conciliation aménageuse
- > Aménager les espaces de transition
- > Construire une résilience du territoire pour l'adaptation au changement climatique
- > Organiser un réseau de tiers-lieux agricoles

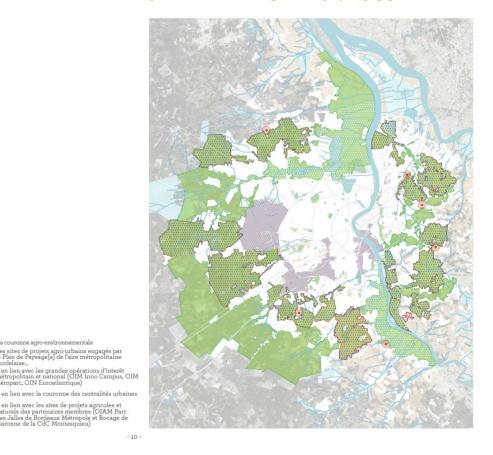


Figure : La couronne agro-environnementale : la préservation des coeurs de biodiversité au centre des plans d'actions du plan de paysage(s). ©Plan de paysage(s), Les paysages de la couronne, agro-environnementale, projets agro-urbains, tome 5. SYSDAU.

Les sites de projets agro-urbains engagés par e Plan de Paysage[s] de l'aire métropolitaine

RETENIR

- Écosystèmes clés : identifier et mettre en lumière la diversité des paysages locaux.
- Objectifs paysagers : valoriser l'identité, soutenir la durabilité, promouvoir les réseaux écologiques.
- Aménagement de lisières : repenser les interfaces urbaines/agricoles pour intégrer les enjeux de biodiversité, de santé humaine et environnementale, l'adaptation aux risques liés au changement climatique.
- Agriculture locale : soutenir l'agriculture viable, ancrée localement, et diversifiée.
- Réseaux écologiques : développer des réseaux favorisant la connectivité entre les milieux.
- Sensibilisation: valoriser, sensibiliser et communiquer sur les paysages par des outils adaptés.

Aller (+) loin / Sources

Plans de paysage(s), Sysdau, 2017.

Support de présentation du Club Trame Verte et Bleue, le vendredi 11 mars 2022 "La nature dans nos villes et villages".

Site internet du SYSDAU.

SCoT d'Orléans Métropole

Solutions fondées sur la nature



- LES ---CHIFFRES CLES

44 000 habitants en 2023

22 communes

1 intercommunalité

2 862 km²

Contexte et objectifs

Le SCoT d'Orléans Métropole englobe 22 communes sous la responsabilité unique d'une collectivité. Trois autres SCoT existent dans l'aire urbaine, gérés par les syndicats de Pays environnants. Le territoire quotidien dépasse largement les frontières administratives, avec 40 communes dans le bassin de vie, 138 dans l'aire urbaine, et 200 dans la zone d'emploi d'Orléans.

Le SCoT s'intègre dans un contexte environnemental avec des cours d'eau et des bois connectés aux espaces naturels extérieurs. Entre 1995 et 2013, l'artificialisation des sols a augmenté de 1 250 hectares, principalement au détriment des espaces agricoles et naturels. Des contraintes économiques, des risques (inondations, cavités), et une attention croissante aux extensions urbaines limitent depuis cette consommation d'espace. En parallèle, depuis 2004, le territoire adopte des solutions fondées sur la nature pour s'adapter aux changements climatiques, avec par exemple deux chartes sur l'arbre ou sur "zéro pesticide". Le SCoT d'Orléans Métropole approuvé en mai 2019 promeut l'utilisation fréquente de ces solutions, intégrées aux projets d'aménagement pour une gestion globale des ressources naturelles et du foncier.

Leviers utilisés

Les chartes de l'arbre et zéro pesticide ont initié une nouvelle approche favorable à l'environnement dans le SCoT. Ce dernier préconise l'intégration fréquente de solutions basées sur la nature dans l'aménagement, répondant aux enjeux climatiques et à l'amélioration du cadre de vie.

Ces solutions, essentielles pour renforcer la résilience territoriale, combinent diverses fonctions (gestion des risques, diversification des paysages, etc.) et sont intégrées aux espaces aménagés de manière multifonctionnelle et de proximité.

Le SCoT encourage une approche d'économie globale des projets, notamment en termes de gestion des ressources naturelles et du foncier.

Les paysages au cœur du projet

Le SCoT d'Orléans Métropole a défini un projet de territoire axé sur la valorisation des paysages métropolitains, avec la "Métropole paysage" comme pivot du développement durable. Ce projet s'appuie sur la diversité des grands paysages de l'Orléanais : espaces aquatiques, cultivés, boisés, urbains, etc.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) détaille les principes d'intégration et de préservation de ces particularités paysagères, mettant en avant des solutions vernaculaires basées sur l'utilisation des ressources naturelles dans l'aménagement. Le SCoT promeut une approche écosystémique pour garantir la fonctionnalité de ces solutions.

La nature « auxiliaire de vie » dans l'urbain

Le SCoT recommande l'utilisation polyvalente des espaces naturels, en les considérant comme des supports pour la biodiversité, des zones de loisirs, des facilitateurs de mobilité active, et des aménagements pour la gestion des eaux pluviales, des microclimats et de la qualité de l'air. Il encourage la réflexion préalable aux projets, favorisant une approche économique et la mutualisation des services offerts par la nature. Le principe de multifonctionnalité des espaces est énoncé pour éviter la mobilisation excessive de surfaces à chaque service, promouvant l'intensité d'usage, la proximité, et contribuant à la prévention de l'artificialisation des sols.

Trois axes de prescriptions intègrent des solutions fondées sur la nature

Le SCoT d'Orléans Métropole intègre des solutions basées sur la nature, en se référant à la séquence « éviterréduire-compenser », et en les intégrant dans la trame verte et bleue. Trois ensembles se distinguent:

- Gestion des interfaces entre des espaces aux fonctions urbaines, agricoles ou industrielles;
- Planification et aménagement de l'urbain;
- Gestion hydrologique.

Premièrement, dans la gestion des interfaces entre des espaces aux fonctions urbaines, agricoles ou industrielles, le SCoT encourage des solutions naturelles pour créer des espaces tampons pour éviter les conflits d'usages. Par exemple, des zones d'interface sont encouragées

pour séparer les zones résidentielles des zones de culture intensive. Deuxièmement, dans la planification et l'aménagement urbain, des solutions fondées sur la nature sont préconisées pour traiter des aspects techniques, des usages de loisirs, et des fonctions environnementales. Le principe de multifonctionnalité se concrétise par une "frange multifonctionnelle" pour répondre aux besoins bioclimatiques, phoniques, de fraîcheur urbaine, et de gestion hydrologique à l'échelle de la parcelle. Troisièmement, la gestion hydrologique constitue un enjeu majeur du territoire. Le SCoT a établi le principe de la solidarité amont-aval. Ce principe guide les projets en respectant deux objectifs selon les situations : être « hydrologiquement neutre », garantissant l'absence d'effet sur la circulation de l'eau en aval du projet, et être « hydrologiquement bénéfique », cherchant des solutions qui résoudront des problèmes en amont et en aval.

La déclinaison dans le plan local d'urbanisme intercommunal

Ensuite, le PLU(i) métropolitain propose des mesures concrètes pour intégrer la nature en ville. Une orientation sur la trame verte et bleue vise à préserver le réseau écologique et à favoriser la frange multifonctionnelle. Une autre orientation sur les risques naturels et la santé humaine promeut des solutions d'adaptation, notamment la préservation des îlots de fraîcheur urbains avec des plantations variées et des toitures végétalisées.

Le règlement du PLU(i) recommande l'utilisation de solutions naturelles pour atténuer les variations climatiques, incluant la plantation d'arbres près des constructions. Ces mesures sont intégrées au calcul du coefficient de biotope par surface, assurant le maintien de 2/3 de surfaces de pleine terre dans les espaces non bâtis.

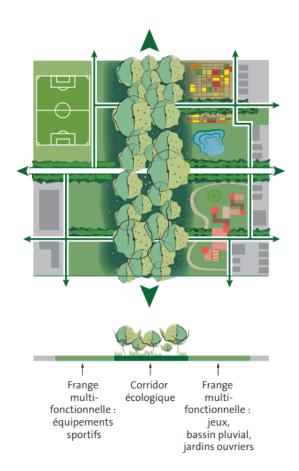


Figure : Cartographie de la trame verte et bleue du SCoT d'Orléans Métropole. © source : AUAO - 2018

RETENIR

- Initiative pionnière : Signature des chartes de l'arbre et « zéro pesticide ».
- Intégration des solutions basées sur la nature : Réponse aux enjeux climatiques et d'amélioration du cadre de vie.
- Valorisation des paysages : Métropole paysage au cœur du développement durable.
- Nature dans l'urbain : Esmultifonctionnels pour la biodiversité, la mobilité, et la qualité de vie.
- **Trois approches : Solutions** naturelles dans la gestion des interfaces, l'aménagement urbain, et la gestion hydrologique.
- Déclinaison dans le PLU(i) métropolitain : Mesures pour la trame verte et bleue, les risques naturels et la santé humaine, intégrées dans le règlement du PLU(i).

Aller (+) Ioin / Sources

Documents du SCoT d'Orléans Métropole.

Documents du plan local d'urbanisme d'Orléans Métropole.

Les dossiers FNAU, Repenser les écosystèmes par la planification, Vers des solutions fondées sur la nature dans les documents d'urbanisme, P. 25-26.

Site internet d'Orléans Métropole.

SCoT du Pays du Mans

Inscrire la démarche d'urbanisme favorable à la santé au cœur de la révision du SCoT

- LES ---CHIFFRES CLES

323 000 habitants en 2021

92 communes

6 intercommunalité

1611 km²

Contexte et objectifs

Situé dans la région Pays de la Loire, le territoire du Pays du Mans se trouve à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne. Porté par l'agglomération mancelle, le territoire s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne, allant de l'urbain au rural.

Après avoir entrepris une démarche "Territoires engagés pour la nature" et ayant effectué un travail approfondi sur les thèmes de l'agriculture, de l'alimentation et de la biodiversité, le territoire a exprimé le désir d'approfondir sa réflexion en abordant les enjeux liés à la santé.

Face à la crise du COVID-19, le Pays du Mans s'est attelé à concevoir une stratégie pour gérer de manière efficace et solidaire la vaccination de ses habitants. Cette initiative a mis en lumière une mobilisation collective à préserver, ainsi qu'une évolution de la perception de la santé, dépassant la simple offre de soins, en ayant une approche systémique de la santé.

Le Pays du Mans, compétent en matière de SCoT et de Plan climat-airénergie territorial (PCAET), a répondu à un appel à projet Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Pays de la Loire (réalisation d'un marché public), pour expérimenter l'Urbanisme favorable à la santé (UFS) dans le cadre de la révision de son SCoT-AEC (SCoT tenant lieu de PCAET). L'UFS a été placé comme fil conducteur de cette révision.

En parallèle, le Pays du Mans a engagé une stratégie territoriale santé axée sur trois priorités : la poursuite du déploiement de la télésanté, la promotion de la santé mentale et la mise en place d'un urbanisme favorable à la santé.

Leviers utilisés

Objectifs de la démarche

Concrètement, cette démarche UFS est organisée sur les trois grandes phases d'élaboration d'un SCoT modernisé. Elle vise à l'intégration d'orientations favorables à la santé dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT-AEC, puis d'une traduction sous forme de prescriptions et préconisations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), permettant de prendre en compte les enjeux liés à la santé dans la conception de l'aménagement du territoire et des projets futurs.

Phase 1: Diagnostic

Un travail d'état des lieux du territoire selon un panel de déterminants de santé a été réalisé en 2022 avec l'accompagnement du groupement de bureaux d'études CODRA, Icone Médiation Santé et Lichen.

Par la suite, le travail s'est concentré sur les interactions entre les compétences du SCoT-AEC, les facteurs in-



fluençant la santé et leurs impacts sur l'état de santé des populations. Cela comprenait la définition des facteurs de santé à analyser, l'établissement des indicateurs pour les mesurer, le calcul de ces indicateurs, ainsi que leur analyse et représentation.

Ce travail de diagnostic a mis en avant les facteurs et vulnérabilités du territoire, synthétisés par plusieurs cartes, correspondant aux trois grandes familles de déterminants de la santé :

- Environnement physique (ex: accès aux espaces verts, qualité de l'eau, de l'air, etc.);
- Environnement socio-économique (ex : logements, densité, niveau de revenu, etc.);
- Modes de vie (ex : mobilités, activités physiques, alimentation, etc.).

En outre, un tableau de causalité des déterminants de santé du Pays du Mans ainsi qu'une cartographie associée ont été établis, permettant d'identifier des profils de vulnérabilités sur le territoire.

Une restitution de la phase diagnostic du SCoT-AEC (SCoT tenant lieu de plan Plan climat-air-énergie territorial), avec un angle d'approche liés à l'urbanisme favorable à la santé, a été établie dans chaque collectivité membre, spécifiant les enjeux de façon territorialisée. Un séminaire multi-acteurs a également été organisé, permettant de finaliser cette première phase.

Par ailleurs, une enquête d'envergure a été menée auprès du public, impliquant 2 050 répondants. Les résultats ont fait ressortir trois thèmes majeurs : l'accessibilité à l'offre de soins de santé, la gestion des nuisances sonores issues des

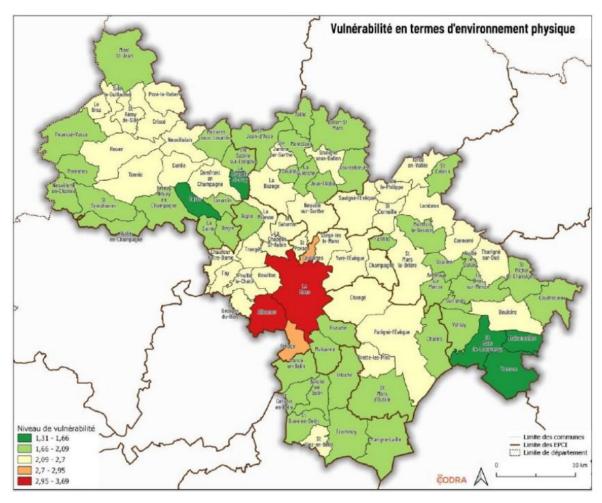


Figure : Carte des vulnérabilités en termes d'environnement physique par commune. ©SCoT du Pays du Mans, 2023.

infrastructures et des environnements résidentiels, ainsi que l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Cette enquête a donné l'occasion aux habitants de partager leurs avis, ressentis, observations et attentes quant à l'impact de leur environnement sur leur bien-être et leur santé.

Phase 2 : Partage des enjeux et formulation d'orientations stratégiques

Dans le cadre de l'élaboration du PAS sur l'année 2023 et 2024, l'identification des enjeux clés a constitué une phase importante. Cette étape a permis de cerner les priorités et les défis majeurs pour orienter le territoire vers un urbanisme favorable à la santé. Lors de chaque atelier dédié à la construction du PAS, l'approche UFS est valorisée et sert de support aux discussions sur le choix des orientations.

En parallèle, une évaluation des orientations du PAS au regard des déterminants de santé retenus dans la démarche, d'un côté, et au regard des objectifs d'un urbanisme favorable à la santé, de l'autre est effectuée. Pour chaque orientation de la trame du PAS, il est identifié une correspondance éventuelle avec les déterminants de santé retenus dans l'UFS (à partir du travail de diagnostic), ainsi que la contribution éventuelle aux objectifs d'un urbanisme favorable à la santé (identifiés à partir des guides disponibles).

Par la suite, il sera réalisé une qualification des impacts attendus sur la

santé (positif / négatif / neutre) et leur intensité (haute, modérée, basse) à partir des études scientifigues disponibles concernant les interactions entre les composantes du PAS, les déterminants de santé et l'état de santé de la population du territoire.

Ce regard liée à l'évaluation UFS du PAS constitue en partie l'évaluation environnementale du SCoT-AEC.

Phase 3 : Analyses et mesures des impacts

La dernière phase du processus de révision du SCoT, axée sur les analyses et les mesures des impacts, n'a pas encore été amorcée, mais le Pays du Mans a élaboré une feuille de route pour cette étape ultérieure.

Cela se traduira par la rédaction d'un quide détaillant les modalités de traduction des orientations du PAS au titre de l'UFS dans les travaux du Document d'Orientations et d'Objectifs. Pour chaque objectif ou orientation du PAS, ce guide établira des propositions de « prescriptions » ou de recommandations de modalités opérationnelles à inscrire dans le DOO. Ce guide sera établi de façon à pouvoir être utilisé tout au long de la réalisation du DOO, pour garantir la bonne intégration des principes d'urbanisme favorable à la santé, prenant en compte les déterminants de santé et les vulnérabilités de santé spécifiques au Pays du Mans.

Enfin, cette phase se clôturera par la rédaction d'un rapport général synthétisant l'ensemble de la démarche UFS. Ce rapport offrira une vue d'ensemble des avancées, des conclusions et des recommandations émanant de cette approche méthodologique, soulignant ainsi les éléments clés résultant de l'intégration des aspects santé -environnement dans la révision du SCoT-AEC du Pays du Mans.

RETENIR

Richesse des échanges entre les différents acteurs dans la gouvernance de la démarche (acteurs de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé) : nécessité d'une forte acculturation pour avoir le même langage.

Le SCoT-AEC est un véritable outil pour amorcer la démarche UFS sur les territoires, mais reste un document stratégique : l'UFS doit se traduire de façon plus opérationnelle à travers d'autres échelles et d'autres outils complémentaires.

Une appropriation des acteurs et des élus moteurs sont essentiels pour une réussite de la démarche UFS.

L'UFS, par son approche au travers du sujet de la santé (au sens du bien-être, qualité de vie) permet de capter davantage d'élus et d'acteurs et de faciliter la compréhension et réalisation d'une démarche SCoT-AEC "classique" souvent perçue comme assez rigide.

Aller (+) loin / Sources

Webinaire SCoT et Santé.

Plateforme Site Internet Urbanisme et Santé (urbanisme-et-sante.org)

Site internet Pays du Mans.

Documents du SCoT du Pays du Mans.

Les acteurs à mobiliser





Figure : Qui impliquer dans la réalisation d'un diagnostic local en santé environnementale ? © ORS-CREAI Normandie - Réaliser un diagnostic en santé environnement.



SCoT Est Cantal

Un Atlas de la biodiversité territoriale pour connaître et préserver les écosystèmes

- LES ---CHIFFRES CLES

44 000 habitants en 2023

105 communes

3 intercommunalité

2 862 km²

Contexte et objectifs

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) fonctionne en tant qu'outil de coopération intercommunautaire dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'ingénierie, de la prévention, ainsi que de la valorisation et du traitement des déchets. Depuis 2020, le SYTEC opère en tant que Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et porte le SCoT.

L'Est Cantal, situé au cœur du Massif Central, est un territoire rural en altitude, s'étendant du l'Aubrac aux Monts du Cantal, du Cézallier à la Margeride. Il se caractérise par des reliefs montagneux, des vallées, et des plateaux. Le bassin de vie est organisé autour du pôle urbain de Saint-Flour et d'un réseau de bourgs centres. L'autoroute A75 relie le territoire à la Région Occitanie et aux métropoles de Clermont-Ferrand, Lyon, et Paris.

Les principaux atouts de la région résident dans la diversité des paysages, la préservation de l'environnement, une agriculture de qualité, et les savoir-faire locaux.

Depuis 2017, le SYTEC élabore un Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) pour les 88 communes de Saint -Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté. L'objectif est d'inventorier la faune et la flore locales en vue d'intégrer la biodiversité dans la gestion du territoire.

Leviers utilisés

Ce projet est réalisé dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), un programme initié par le Ministère de la Transition écologique et financé par l'Office français de la biodiversité (OFB). Les données collectées, après validation, sont transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Objectifs

Dans le cadre de ce projet, le SYTEC poursuit divers objectifs axés sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale en vue de sa valorisation et de son partage. Ce processus comprend une volonté de diffusion des connaissances par le biais d'un programme de sciences participatives, visant à impliquer activement les habitants et les acteurs du territoire.

De plus, le projet vise à sensibiliser la population et les acteurs locaux à la richesse naturelle du territoire, ainsi qu'aux menaces qui la quettent. Il met en avant le potentiel attractif de cette biodiversité. Enfin, une perspective fondamentale consiste à intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les actions quotidiennes, les projets, et les documents de planification à venir, en particulier dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Est Cantal. Pour atteindre ces objectifs, la démarche de collecte de connaissances mise en œuvre par le SYTEC repose sur trois actions distinctes. Tout



d'abord, un programme de sciences participatives a été instauré, mobilisant les citoyens dans la collecte ciblée de données relatives à la faune et la flore du territoire. Ce programme est relayé par un site participatif dédié accessible à l'adresse www.atlas-biodiversite-sytec15.com.

Parallèlement, des inventaires naturalistes sont conduits par des spécialistes, concentrés sur les secteurs du territoire qui demeurent encore peu documentés. Cette approche permet d'approfondir la compréhension de la biodiversité locale et de consolider les connaissances existantes.

En complément, le projet intègre la collecte, l'analyse et la valorisation des données naturalistes générées par d'autres collectivités et structures partenaires. Cette collaboration étendue favorise une approche holistique de la biodiversité, renforçant la base de connaissances disponible pour des initiatives futures en matière de préservation et de gestion du patrimoine naturel.

Un portail pour connaître la biodiversité de l'Est du Cantal

Afin de simplifier l'accès aux connaissances sur la biodiversité de l'Est du Cantal, le portail Biodiv'Est Cantal a été lancé et est désormais disponible en ligne. Ce portail représente un outil de restitution des connaissances avec une accessibilité universelle. Les informations fournies permettent d'explorer et de mieux comprendre les espèces présentes dans la région, mettant en avant leur répartition géographique et leur statut de protection. L'accès aux données est possible par espèce spécifique ou par territoire.

Actuellement, Biodiv'Est Cantal compile près de 800 000 observations provenant des bases de données de la Lique de la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes – Faune Auvergne, du CEN Auvergne, et du SYTEC. Cette compilation témoigne de la diversité exceptionnelle de la biodiversité présente dans les territoires de l'Est Cantal, mettant en lumière l'identification de plus de 4 000 espèces de faune et flore. Ce portail joue ainsi un rôle crucial dans la diffusion des connaissances et la sensibilisation du public à la richesse biologique de la région.

Mise en œuvre du projet

La concrétisation de l'Atlas s'articule autour de la collaboration entre le SYTEC et une équipe de prestataires, notamment la LPO Auvergne (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le CPIE de Haute-Auvergne (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement). Ces partenaires travaillent de concert pour animer le programme de sciences participatives, conduire des inventaires naturalistes et établir un état des lieux exhaustif des connaissances en matière de biodiversité du territoire.

Parallèlement, en 2018, le SYTEC a établi des partenariats stratégiques avec le CEN Auvergne (Conservatoire d'Espaces Naturels) et le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Ces collaborations sont fondées sur l'expertise reconnue de ces partenaires dans les domaines des bases de données naturalistes et de la flore du territoire. Ces alliances renforcent la crédibilité et la qualité des données recueillies dans le cadre du projet, contribuant ainsi à l'avancement des connaissances en matière de biodiversité locale.

Suivi du projet

Enfin, l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale est suivi par un comité scientifique et technique associant les élus du SYTEC et les partenaires et structures concernés par la biodiversité : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Agence régionale de la biodiversité, Conseil départemental et collectivités du territoire, structures animatrices du réseau Natura 2000, parcs naturels régionaux, associations et fédérations départementales dans le domaine de la nature, chambre d'agriculture, écoles, etc.



- Encourager la participation active des citoyens dans la collecte de données.
- → Intégrer des outils technologiques pour faciliter la collecte, l'analyse et la visualisation des données.
- Établir des collaborations étroites avec des acteurs clés (associations. Office français de la biodiversité, etc.).
- Développer des stratégies de communication pour sensibiliser la population aux résultats de l'Atlas.
- Assurer une intégration des enjeux issus de l'Atlas dans les processus de prise de décision et dans les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU-PLUi).



Figure : Carte des vulnérabilités en termes d'environnement physique par commune. ©SCoT du Pays du Mans, 2023.

Aller (+) loin / Sources

Atlas de la biodiversité de l'Est Cantal.

Outil de visualisation et de restitution des connaissances issues de l'atlas.

Site internet du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC).

SCoT Sud Loire

Préserver la biodiversité en valorisant l'agriculture extensive

- LES ---CHIFFRES CLES

600 000 habitants en 2023

199 communes

4 intercommunalité

2 900 km²

Contexte et objectifs

Situé dans le sud-est de la France, en région Auvergne-Rhône-Alpes, territoire du SCoT Sud Loire s'articule autour de l'agglomération de Saint-Étienne, faisant également partie intégrante de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne. Son positionnement stratégique favorise des échanges constants au sein d'un inter-SCoT.

Le SCoT Sud Loire, historiquement indépendant du développement de la métropole lyonnaise, a connu une croissance démographique récente modérée par rapport à celle-ci, qui s'est néanmoins accompagnée d'une consommation intense d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Ce phénomène a généré des défis majeurs, notamment la préservation et la valorisation de l'agriculture dans un contexte rural en mutation, caractérisé par la pression urbaine.

Depuis 2013, le SCoT s'est attelé à préserver l'identité des territoires ruraux, à redonner de la valeur aux activités agricoles, et à renforcer l'attractivité du territoire en capitalisant sur son caractère naturel distinctif pour préserver la biodiversité.

Leviers utilisés

Préservation des espaces agricoles

La question agricole a été centrale dès le début de la révision du SCoT, adopté en 2013, avec l'objectif de réduire de -30% la consommation foncière agricole d'ici 2030. Le SCoT s'est conformé à la Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire urbaine lyonnaise, identifiant, qualifiant, et localisant les espaces naturels, agricoles et forestiers du Sud Loire. Cette approche a également permis d'anticiper les zones potentiellement disponibles pour une urbanisation future, excluant les espaces identifiés dans les zones agricoles.

Préservation de la biodiversité

Le SCoT Sud Loire a intégré la préservation de la biodiversité comme une priorité pour le développement de son territoire. Dès sa première version adoptée en 2010, puis revisitée en 2013 suite à une annulation partielle sur des questions liées aux trames écologiques, le SCoT a mis en œuvre des actions spécifiques pour protéger et valoriser les "cœurs verts", des territoires riches sur le plan biologique et paysager. Ces zones sont désignées comme des territoires de projet, participant à l'identité du territoire. Le SCoT veille à maintenir l'espace agricole nécessaire, favorisant des conditions d'exploitation satisfaisantes, l'installation de jeunes agriculteurs, et encourageant une agriculture respectueuse de l'environnement.



Coopération et intégration de l'agriculture

Le SCoT Sud Loire, intégrant l'agriculture aux politiques territoriales, a élaboré une "Charte du foncier agricole de Saint-Étienne Métropole" dès 2013. Cette charte, non juridique mais orientative, a été conçue pour guider les décisions d'aménagement du territoire pour favoriser une stratégie foncière à long terme.

La coopération à une échelle métropolitaine, notamment au sein du Pôle Métropolitain, a renforcé l'intégration du fait agricole et alimentaire dans les politiques locales d'aménagement.

Prescriptions et protection des espaces agricoles

Le SCoT Sud Loire, dans le cadre de la révision des PLU du territoire, a mis en avant des mesures et orientations concrètes pour préserver les espaces agricoles. Les collectivités locales, en collaboration avec la profession agricole et les acteurs forestiers, ont élaboré un diagnostic agricole du territoire. Ce diagnostic a ensuite quidé l'identification et la délimitation des espaces agricoles stratégiques à préserver.

De plus, en accord avec la charte du parc naturel régional du Pilat, le SCoT Sud Loire s'est engagé dans le maintien de 100% de la surface agricole utile du parc. Les actions des collectivités locales ont visé à promouvoir un usage raisonné de l'eau, le maintien d'une agriculture diversifiée, la promotion des filières courtes et de l'agriculture biologique, ainsi que la reconquête des espaces en cours d'enfrichement. Le SCoT a encouragé la poursuite des politiques de protection des espaces agricoles via des Zones Agricoles Protégées et des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains.

Les documents d'urbanisme locaux ont délimité et réservé exclusivement à l'agriculture des terroirs spécifiques, préservant leur caractère naturel ou agricole. Seuls les aménagements liés au maintien et au développement des activités agricoles, ainsi que les équipements d'intérêt général, ont été autorisés dans ces zones. Les bourgs ont été privilégiés pour le développement, avec une extension urbaine limitée en continuité des centres existants, conditionnée par les besoins locaux.

Les communes ont délimité ces espaces en préservant l'unité des protégeant les zones agricoles,

sièges d'exploitation en activité du développement urbain. Les documents ont justifié cette préservation en assurant le maintien des perspectives visuelles, des coupures vertes, et en cohérence avec les conclusions du diagnostic agricole du territoire.

En ce qui concerne les corridors écologiques, le SCoT a établi un régime de protection stricte, rendant inconstructibles les zones de passage de faune. Les limites intangibles à l'urbanisation ont été définies pour préserver, voire restaurer, les passages de faune, avec une localisation précise dans les documents graphiques du document. Les parcelles situées dans ces zones ont ensuite été identifiées et délimitées par les auteurs des PLU en fonction de ces données.

L'ensemble de cette démarche a permis d'accompagner la mise en oeuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) validé par la Région et l'Etat en 2014.

RETENIR

- Impliquer les acteurs clés : collaborer avec agriculteurs, forestiers, et associations environnementales.
- Élaborer une charte orientative : quider les décisions d'aménagement pour une stratégie foncière durable.
- Réaliser des diagnostics agricoles : identifier des enjeux agricoles en concertation avec la profession.
- Intégrer la protection des espaces : développer des mesures concrètes dans les documents d'urbanisme.
- Encourager les bonnes pratiques : favoriser l'agriculture durable, les filières courtes et la biodiversité.

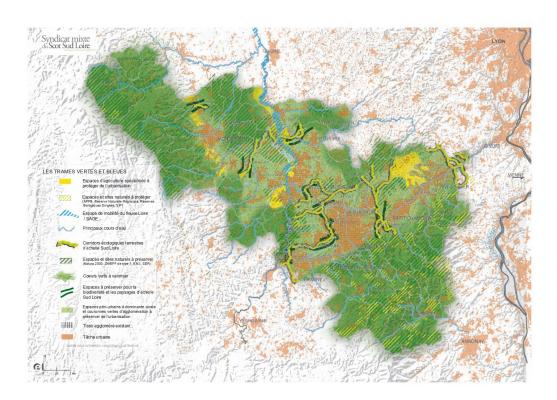


Figure: Carte de la trame verte et bleue du DOO du SCoT Sud Loire. ©SCoT Sud Loire

Aller (loin / Sources

Analyse de l'application du SCoT Sud Loire.

Documents du SCoT Sud Loire.

Document d'orientations et d'objectifs du SCoT Sud Loire.

Projet d'aménagement et de développement durables du SCoT Sud Loire.

Outils de planification urbaine et politiques alimentaires -Terres en villes.

SCoT des Rives du Rhône

Mettre en œuvre et faire vivre une stratégie écologique territoriale



280 000 habitants en 2023

152 communes

6 intercommunalité

1 866 km²

Contexte et objectifs

Situé de part et d'autre de la vallée du Rhône, le territoire des Rives du Rhône se trouve à cheval sur 5 départements : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône. Ce territoire correspond aux régions dites du « Rhône moyen », où le fleuve se resserre et s'encaisse. Sa position géographique le place également au carrefour de deux axes écologiques majeurs : l'axe Rhône - Saône du Nord au Sud, et un axe Est-Ouest qui relie les Alpes au Pilat et à la plaine du Forez (Massif Central), traversant la plaine de la Bièvre. La côtière rhodanienne se caractérise par une grande diversité d'habitats sur un territoire relativement restreint (milieux alluviaux du Rhône, coteaux et ravins, pelouses sèches, prairies, etc.).

Dans le cadre d'une politique volontariste de préservation de la biodiversité, le Syndicat mixte du SCoT des Rives du Rhône a mis en place des actions en faveur de la biodiversité qui ont conduit le territoire à être reconnu comme "Territoire engagé pour la nature" et à la création de l'association "Rives Nature" pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie écologique du territoire.

Leviers utilisés

Une politique volontariste en faveur de la biodiversité

Dès la conception du SCoT, il a été décidé d'inverser le regard en considérant les espaces naturels et agricoles comme des entités continues qui doivent s'étendre vers la ville plutôt que l'inverse. À travers l'ensemble de son territoire, le SCoT établit désormais des orientations visant à assurer une protection à long terme des divers types d'espaces naturels présents sur les Rives du Rhône, en identifiant plusieurs catégories telles que les cœurs verts, les espaces naturels remarquables, les corridors écologiques et les coupures vertes. Ainsi, le DOO du SCoT des Rives du Rhône met en lumière une série d'orientations et d'objectifs réglementaires visant à traiter de la biodiversité. En voici quelques unes :

- Conservation et amélioration de la biodiversité: maintenir voire améliorer la biodiversité en préservant les espaces naturels remarquables et la matrice agro-naturelle ; intégrer des objectifs de biodiversité "positive" dans les politiques cohérence d'aménagement, en avec la charte territoriale réalisée sur ce sujet.
- Aménagements favorisant le développement de la biodiversité : mettre en place des aménagements favorisant le développement de la biodiversité, notamment au droit des espaces verts et des bâtiments.
- Prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement urbain : intégrer les enjeux écolo-

giques tels que les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans les choix de développement urbain et les opérations d'aménagement.

- Intégration environnementale et opérations à "biodiversité positive" : assurer une intégration environnementale, pouvant aller jusqu'à des opérations à "biodiversité positive".
- Optimisation dans la séquence Eviter Réduire Compenser : prendre en compte les enjeux écologiques dans les choix de développement urbain et les opérations d'aménagement.

En parallèle, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a exprimé le souhait de mettre en place divers outils de connaissance, réglementaires et pédagogiques. Cela s'est traduit par le développement d'un partenariat avec les acteurs du territoire dès 2009 : le "Réseau de Veille Écologique" qui regroupe entre autres des associations naturalistes locales, le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes et Isère, la LPO, le Parc naturel régional du Pilat, le Conseil départemental de l'Isère, les services environnement des intercommunalités ou encore le Syndicat Mixte des Rives du Rhône). L'objectif est de pouvoir réunir autour de la table l'ensemble des acteurs intervenant sur la biodiversité sur le territoire des Rives du Rhône : collectivités locales, chambres consulaires, associations environnementales, entreprises (bureaux d'études en environnement). Cette instance permet d'échanger sur les projets de chacun, mais aussi pour le Syndicat de faire appel aux forces locales pour réaliser des inventaires environnementaux sur son territoire.



Ce travail a aussi permis d'élaborer une charte "Territoire à Biodiversité Positive" en 2013, à destination des collectivités locales, mais aussi des entreprises privées. Celle-ci se décline au travers de principes communs et d'actions à mettre en œuvre notamment en ce qui concerne :

- la mutualisation et le développement des connaissances sur le territoire
- la protection des espaces et des espèces, ordinaires ou remarquables.
- l'amélioration de l'état de la biodiversité, la sensibilisation et l'implication de la population locale.
- la comparaison de l'état de la biodiversité des Rives du Rhône avec d'autres territoires.

Ainsi, chaque commune peut signer la charte et bénéficier d'une aide méthodologique des membres du Réseau de Veille pour mettre en place ou améliorer les actions qu'elle aura choisie.

Enfin, la réalisation du premier SCoT approuvé en 2013 a été l'occasion d'une réelle prise en compte de la biodiversité. Celui-ci a permis l'émergence de groupes de travail grâce à la mise en réseau d'acteurs de l'environnement et de mettre en place des moyens réglementaires au travers du Schéma de secteur sur certaines parties du territoire présentant des enjeux forts avec le développement urbain. Ces principes ont été repris lors de la révision du SCoT, approuvé en 2019.

Territoire engagé pour la nature

En 2020, le Syndicat mixte des Rives du Rhône a été reconnu comme un « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en raison des nombreuses actions et projets qu'il mène et envisage de mettre en œuvre pour mieux intégrer la biodiversité dans ses politiques d'aménagement du territoire.



Cette reconnaissance en tant que « Territoire Engagé pour la Nature » a apporté divers avantages au territoire, notamment:

- un accompagnement par des experts pour élaborer un programme d'actions réaliste et concret intégrant les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité, grâce à un accès à des données nationales et régionales.
- · des formations.
- une facilitation de l'accès à des financements existants (appels à projets régionaux, Agences de l'eau, etc.)
- une visibilité à l'échelle nationale et internationale lors d'événements ou dans le cadre d'une communication globale sur l'initiative.
- un accès au « club des engagés » permettant d'échanger, de développer collectivement les compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et de créer de nouvelles synergies.

Création de l'association **Rives Nature**

En 2019, le territoire s'est engagé encore plus loin à travers la création de l'association Rives Nature qui agit pour la préservation et la reconquête de la biodiversité des Rives du Rhône. Élaborée en tant que plateforme de réseaux et d'échanges qui a pour objet de fédérer les acteurs des Rives du Rhône autour de projets com-

muns et d'agir collectivement en faveur de la biodiversité, l'association est adossée au Syndicat Mixte des Rives du Rhône (porteur du SCoT), est constituée d'une alliance de 30 structures partenaires.

Elle réunit des acteurs publics et privés tels que collectivités, parc naturel régional, chambres d'agriculture, entreprises, associations environnementales, fédérations et conservatoires d'espaces naturels. C'est ainsi l'occasion d'intégrer, outre les EPCI membres de Rives du Rhône, des acteurs publics et privés dans une structure propre et avec un budget alimenté par toutes les structures au travers des adhésions à l'association, cela n'étant pas possible dans le cadre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône qui est un syndicat mixte fermé.

L'objectif principal de Rives Nature est de mutualiser les connaissances, les ressources et les compétences du territoire afin d'accompagner les acteurs sur le terrain et entre autres décliner les objectifs "biodiversité" portés par les élus du territoire du SCoT.



Les actions de l'association se découpent en plusieurs sous-objectifs:

- Développer et animer un observatoire et un centre de ressources. Ceci notamment afin d'améliorer la connaissance naturaliste du territoire puis de la diffuser, et de capitaliser l'ensemble des outils d'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les actions des membres de l'association (notamment les collectivités)
- Accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil.

- Ceci d'une part en accompagnant les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de la séquence ERC dans les projets, plans et programmes.
- Former et sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux. Pour ce faire, l'association se dote d'un réseau fort d'acteurs impliqués dans la protection de l'environnement au travers de l'animation du Réseau de Veille Écologique. Par
- ailleurs, Rives Nature apporte du soutien (formations, campagne de sensibilisation) aux élus convaincus ou à convaincre du bien-fondé de la protection de la biodiversité et des gains que cette protection peut apporter. Enfin, l'association propose des ateliers pédagogiques et des formations générales en lien avec les enjeux de protection de la biodiversité.
- Communiquer sur la Biodiversité et exercer une veille. Au travers de la rédaction d'une newsletter mensuelle, l'association permet aux membres d'avoir un suivi de l'actualité "Biodiversité" à l'échelle des Rives du Rhône que ce soit en termes d'initiatives, d'évolutions réglementaires ou de veille financière sur des aides ou appel à projets "Biodiversité".

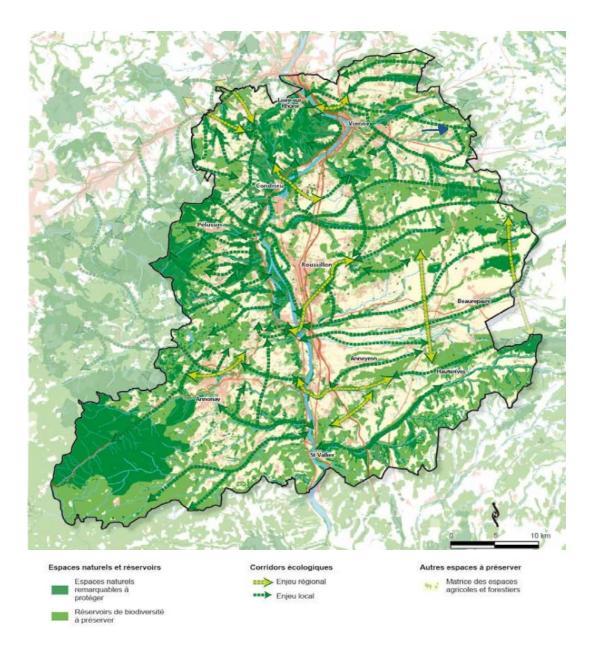


Figure: Cartographie des trames écologiques, SCoT des Rives du Rhône. © Syndicat Mixte du SCoT des Rives du Rhône.

RETENIR

- Priorité aux espaces naturels dès la conception du SCoT.
- Définition de catégories d'espaces naturels à protéger.
- Intégration des réservoirs de biodiversité dans le développement urbain, mise en place d'aménagements favorisant la biodiversité.
- Séquence Eviter Réduire Compenser intégrée dans les choix d'aménagement.

- Collaboration avec un réseau d'acteurs pour des actions communes.
- Création d'une association locale pour reconquérir la biodiversité.
- Sensibilisation du public aux enjeux en lien avec la biodiversité (réalisation d'une BD, etc.).

Aller (+) Ioin / Sources

Schéma de Secteur de la Côtière Rhodanienne - Retour d'expérience.

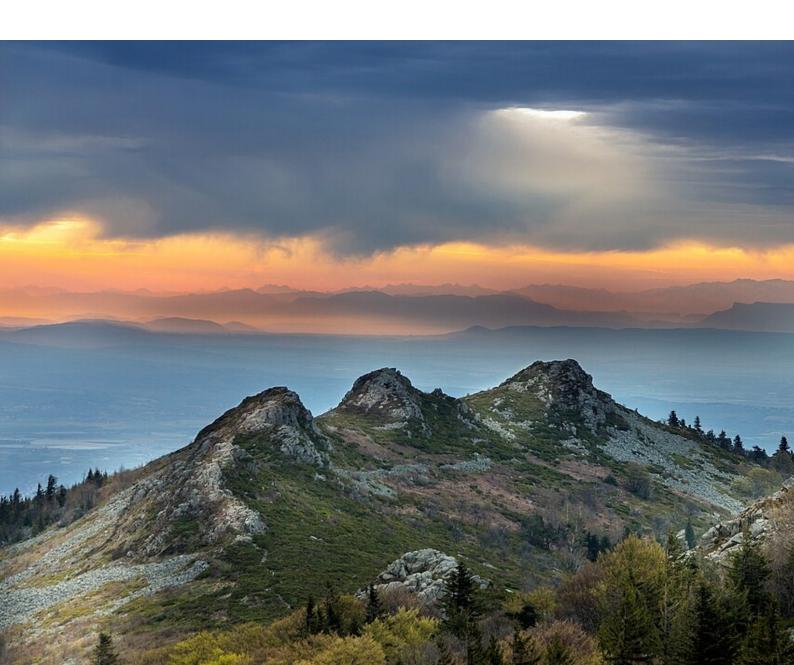
Découvrir le programme "Territoires engagés pour la nature".

Site internet du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Documents du SCoT des Rives du Rhône.

Site internet de Rives Nature.

Webinaire Life n°1 "Intégrer la biodiversité dans les stratégies territoriales des SCoT : enjeux et solutions". 10 avril 2024.



SCoT Marennes Oléron

Décliner stratégiquement la préservation et reconquête de la biodiversité du territoire

- LES ----CHIFFRES CLES

37 500 habitants en 2019

14 communes

2 intercommunalités

358 km²

Contexte et spécificités

Situé en Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Marennes Oléron se caractérise par des écosystèmes singuliers combinant des paysages ruraux et côtiers. L'île d'Oléron, avec une superficie de 175 km², représente la plus vaste île française sur la côte Atlantique.

Avec une urbanisation limitée, représentant environ 15 % du territoire d'après l'observatoire des espaces Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains en Nouvelle Aquitaine (base de données occupation du sol 2020), le PETR Marennes Oléron continue d'attirer de nouveaux habitants, notamment des retraités.

La diversité paysagère et écologique du territoire est remarquable, avec ses vastes étendues de marais salés et doux, son massif forestier domanial, ses dunes côtières et ses estrans. Deux sites sont classés au titre de la loi de 1930 : l'île d'Oléron et le marais de Brouage (ancien golfe de Saintonge).

L'économie locale présente une diversité d'activités, dominée par les activités primaires d'une part: cultures marines, pêche et agriculture, et les activités touristiques d'autre part, principalement sur l'île d'Oléron. Ces dernières génèrent une croissance notable du secteur résidentiel, comprenant l'artisanat et les services.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du fonctionnement de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), une analyse approfondie des enjeux liés à la biodiversité a été menée. Cette démarche a conduit à l'établissement de scénarios cartographiques visant à préserver et restaurer la TVB à l'échelle du SCoT, aboutissant à la création d'un document stratégique global pour la préservation et la reconquête de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Leviers utilisés

Diagnostic de la trame verte et bleue du territoire

Le diagnostic de la TVB du Pôle Marennes-Oléron a été réalisé à partir d'une expertise technique confiée au bureau d'étude TerrOïko (qui utilise des techniques de simulation numérique du cycle de vie des espèces cibles en présence sur les différents milieux @SimOïko), complétée par des échanges lors de journées de travail avec les partenaires techniques et les élus du territoire.

Ce processus aboutit à une version finale de la TVB, co-construite lors de réunions techniques et d'ateliers participatifs.

La note méthodologique accompagnant ce travail expose les différentes étapes et méthodes utilisées pour analyser le fonctionnement des réseaux écologiques du territoire. Son objectif est de rendre accessibles ces éléments techniques à toutes les parties prenantes, en assurant une compréhension claire du processus suivi.



Axe stratégique 2 Trame noire	Terme: court	Planning de réalisation : Etude : 2019-2020	
Action All.1.1 Réaliser une cartographie de la pollution lumineuse à l'échelle du PMO	Coût de l'action : 5 - 15 k€	Porteur(s): PMO	
Action paysage associée Néant		Partenaires: AFB, ARB, MNHN, bureaux d'études, associations	
Comprendre les effets des pollutions lumineuses sur la biodiversité passe par une bonne connaissance de l'éclairage nocturne à l'échelle du territoire. Il est donc nécessaire de réaliser une cartographie de luminosité nocturne.			

Figure : Carte de la trame verte et bleue du DOO du SCoT Marennes Oléron. @SCoT Marennes Oléron

Note d'enjeux sur la biodiversité

La note d'enjeux a permis d'identifier les secteurs à enjeux de la TVB, de les hiérarchiser en fonction de leur importance écologique, et de présenter les forces, faiblesses, menaces et opportunités associées. Deux types d'enjeux ont été distingués : les secteurs à enjeux conservatoires, nécessitant une préservation prioritaire, et les secteurs à enjeux d'usages, où les activités humaines peuvent impacter la biodiversité.

Cette analyse fine a guidé l'élaboration de stratégies de préservation et de restauration de la biodiversité, en mettant en lumière les secteurs les plus sensibles et les interactions entre les activités humaines et les écosystèmes.

Document stratégique pour la préservation et la reconquête de la biodiversité

Le document stratégique, résultant directement des enjeux identifiés dans la note précédente, a été élaboré à partir des résultats de cette analyse, ainsi que des scénarios discutés avec les parties prenantes lors d'ateliers participatifs. Les axes d'action qui en ont découlé ont été déclinés en actions concrètes, chiffrées et planifiées, afin de guider les élus dans la mise en œuvre de politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité. Les axes stratégiques d'actions de préservation et de restauration de la trame verte et bleue du territoire ont été déclinés en sousthématiques : gestion des parcelles à camper ; trame noire ; réseaux de transport et collisions avec la faune ; gestion des espèces exotiques envahissantes ; gestion concertée des friches et de l'enfrichement, biodiversité en ville ; connectivité avec les territoires voisins ; ou encore la séquence éviter-réduire-compenser, etc.

Par exemple, l'action AIX 1.3 a pour objectif d'établir une stratégie de mise en œuvre de la séquence éviter réduire compenser sur le territoire. Cette stratégie nécessite la réalisation d'autres actions déterminées dans le document et permet au territoire de se doter d'un outil de pilotage et d'aide à la décision de gestion et de stratégie foncière pour les besoins des collectivités ainsi que de tous opérateurs souhaitant s'installer.

L'objectif affiché est que cette stratégie soit aussi un facteur facilitant pour des porteurs de projets soumis à études d'impacts qui souhaitent se développer sur le territoire et qui doivent composer dans leur installation avec des enjeux environnementaux forts. D'autres actions découlent de cette stratégie : la sensibilisation des acteurs locaux à la séguence ERC ou encore l'accompagnement dans l'adaptation des zonages des PLU(i) afin de préserver la fonctionnalité des réseaux écologiques.

Enfin, ce document global a également constitué un support technique pour la stratégie de paysage du territoire, en assurant une cohérence entre la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine paysager.



- Diagnostic de la TVB.
- → Méthodologie claire pour analyse des réseaux écologiques.
- Note d'enjeux : Identifie, hiérarchise et présente les secteurs critiques.
- **→** Stratégies de préservation: Guidées par une analyse fine des enjeux. Document stratégique Résultat direct des enjeux identifiés précédemment.
- Axes d'action déclinés: Chiffrés et planifiés pour quider les décideurs.

Aller (+) Ioin / Sources

Diagnostic du fonctionnement des réseaux écologiques du Pays Marennes Oléron.

Note méthodologique concernant l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du Pays Marennes-Oléron.

Hiérarchisation et synthèse des enjeux TVB du Pays Marennes Oléron.

Stratégie de préservation et reconquête de la biodiversité.

Avec la participation et le soutien de





Face aux défis climatiques et écologiques, notamment l'érosion de la biodiversité, la planification territoriale devient un enjeu crucial.

Le SCoT, en tant qu'outil stratégique de développement territorial, joue un rôle central dans l'orientation des politiques d'aménagement. Il offre un cadre de référence pour l'organisation des différentes politiques sectorielles, articulé autour de trois principaux piliers : les activités économiques, telles que l'agriculture et le commerce ; les éléments structurants des lieux de vie, comprenant le logement, la mobilité, les équipements et les services, ainsi que la densification ; enfin, la transition écologique et énergétique, englobant la préservation et la restauration de la biodiversité, la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ainsi, le SCoT apparaît être un outil précieux pour inverser notre regard sur les espaces non bâtis, naturels, agricoles et forestiers. Il ne s'agit plus seulement de les considérer comme des zones à protéger, mais aussi comme des territoires à valoriser et à développer pour favoriser la biodiversité, comme en témoignent les différentes fiches de cette publication ainsi que d'autres publications "S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement" ou "Stratégie écologique territoriale : intégrer la biodiversité dans l'aménagement".

Cette publication traitent de nombreux sujets, tels que les trames écologiques, la santé, l'agriculture et les stratégies écologiques globales, dans le but d'accompagner les élus et les techniciens dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de préservation et de reconquête de la biodiversité.

